

Compte rendu de la CFVU rédigé par les élu·es PULS Mardi 26 Mars 2024

Ordre du jour

- I- Informations de la Présidente et des Vice-président·es**
- II- Approbation du PV de la CFVU du 13 Février**
- III- Avis relatif aux modifications de la maquette et du RCC du M2 mention « droit de l'entreprise », parcours « droit et fiscalité de l'entreprise » et habilitation en formation en apprentissage**
- IV- Avis relatif au bilan d'utilisation de la CVEC pour l'année 2023**
- V- Avis relatif aux programmes de formation 2025-2030 des composantes ; examen des fiches DA 03 HCERES**
- VI- Information relative au relevé de propositions de la commissions FSDIE – aides sociales et à la mobilité internationale du 4 Mars 2024**
- VII- Information relative à l'organisation d'un cycle de conférences dans le cadre de la campagne pour les élections européennes**
- VIII- Election d'une personnalité extérieure**
- IX- Questions diverses**

La séance débute à 9h40. A la tribune : les 2 Vice-président·es CFVU (Raphaëlle Laignoux et Jérôme Glachant) et le Vice-président étudiant (Ugo Beillard-Bevilacqua). 32 votant·es dont 8 procurations.

1- Informations de la Présidente et des Vice-président·es

R. Laignoux, VPCFVU, excuse la Présidente qui ne peut pas assister à la séance. Elle souligne qu'au niveau de la vie étudiante, le questionnaire envoyé aux étudiant·es en vue du schéma directeur de la vie étudiante doit être relayé par les élu·es étudiant·es pour qu'un maximum d'étudiant·es répondent.

J. Glachant, VPCFVU, indique que la campagne MonMaster est en cours. La fermeture des candidatures sur la plateforme a eu lieu le 24 mars, ce qui permet un premier chiffrage du nombre de candidatures. 108 574 candidatures sont confirmées pour 162 formations, en augmentation par rapport à l'an dernier (88 800 environ). Cette augmentation n'est pas liée à une augmentation du nombre de formations ou du nombre de places.

C'est maintenant aux équipes de s'en saisir. Certains masters passent de 500 ou 800 à 4000 candidatures, avec ce que ça peut signifier en termes de charge et de qualité du travail de sélection des équipes.

Des collègues ont créé un outil très intéressant : SupTracker, qui permet de suivre les candidatures sur Parcoursup et MonMaster, à partir des données publiques.

Le VPCFVU indique que sur les RCC¹, il n'y pas de point à l'ordre du jour mais ils seront étudiés lors des prochaines CFVU (23/04 ou 21/05). Un comité permanent se réunira le 3 avril.

Une élue **Poing levé** exprime l'opposition de son organisation et de celle de Sap1 et de l'UNEF au projet tel qu'il est apparu dans plusieurs documents : remise en cause de la compensation, des justifications d'absence, suppression du rattrapage. Une consultation étudiante a montré que 95% des étudiant·es sont contre ce projet.

Une assemblée générale a eu lieu hier pour définir des « lignes rouges ». 95% des étudiant·es sont contre les mesures proposées et se tiennent prêts à s'opposer à ces mesures qui sont problématiques quand elles sont mises en place dans les autres universités.

¹ Règlement du contrôle des connaissances

Une élue Sap1 indique qu'une pétition a été signée par 3000 étudiant·es. Elle se dit ravie que J. Glachant ait indiqué qu'il y aura des discussions. C'est rare que les organisations étudiantes se mettent d'accord et il est important qu'elles puissent être entendues et écoutées.

Une élue Fédé souligne qu'elle rejoint complètement les lignes rouges qui ne doivent pas être dépassées. Elle est ravie que ce soit discuté en CFVU.

Un élu UNEF rappelle que ce projet s'inscrit dans un contexte social particulier pour les étudiant·es. La possibilité pour les étudiant·es de pouvoir bénéficier d'une absence est importante, pour faire face aux aléas. Il faut prendre en compte les conditions de vie et d'étude des étudiant·es. Modifier les dispositions concernant les absences est un danger pour les étudiant·es.

Une élue PULS indique que les élu.es PULS s'associent aux « lignes rouges » mises en avant par les organisations étudiantes.

La VPCFVU répond que c'est bien noté et qu'on y reviendra prochainement.

2- Approbation du PV de la CFVU du 13 Février

Vote : unanimité moins 2 NPPV².

3- Avis relatif aux modifications de la maquette et du RCC du M2 mention « droit de l'entreprise », parcours « droit et fiscalité de l'entreprise » et habilitation en formation en apprentissage

Le VPCFVU rappelle que normalement, on n'accepte plus de changement de maquettes. Mais il s'agit d'un passage en apprentissage dès la rentrée 2024, qui présente un intérêt pour la professionnalisation et l'apport de ressources propres

Il rappelle la règle : l'apprentissage implique 400h de formation sur 12 mois. C'est un étiage important et donc le passage en apprentissage passe par la création de nouveaux cours. Ici des heures vont être ajoutées. On a une maquette qui va être renforcée par le passage à l'apprentissage, en termes de cours et d'accompagnement pédagogique.

Il rappelle la distinction entre des éléments diplômants qui donne des ECTS et des mesures d'accompagnement pédagogique plus diffuses qui n'apparaissent pas nécessairement dans les maquettes. Quand on examine une formation, il faut regarder le nombre d'heures d'encadrement pour la formation diplômante et le nombre d'heures d'accompagnement pédagogique. Le financement de ces deux types d'heures ne relève pas de la même logique. Les heures d'encadrement constituent une charge maquette financée soit sur budget central soit sur ressources propres

Pour ce qui est de l'accompagnement, les heures relèvent du référentiel des équivalences horaires prévues par l'Université, voté par le CA. Elles se distinguent car elles ne rentrent pas dans la maquette diplômante et ne sont pas du ressort de la CFVU.

Dans cette maquette, des heures d'encadrement ont été ajoutées pour atteindre 400h pour les étudiants, soit environ 600 HETD. Cette formation fonctionne bien et il n'y a pas d'inquiétude. Le différentiel par rapport à la maquette précédente sera financé sur ressources propres. Le RCC change du fait du changement de maquette. Les cours ajoutés représentent au total 419 heures dont 176 heures sur ressources propres.

Un point gêne **le VPCFVU** : parmi les éléments de diplomation, il y a une difficulté. Le RCC est utilisé comme un élément de la relation avec le CFA³, ce qui amène à ajouter des éléments qui ne sont pas vraiment diplômants. Exemple : un séminaire d'intégration qui relève plutôt de

² Ne prend pas part au vote

³ Centre de formation d'apprentis

l'accompagnement pédagogique, pour 10 heures équivalent TD. Est-ce que c'est dans le diplôme ou ailleurs ? Si oui, ça doit être évalué, ici avec un système validé / non validé. Si on fait ça (ce qui semble légitime), il faut qu'il y ait un ECTS. C'est une question qu'on va se poser pour les formations qui seront ouvertes.

Un élu UNEF demande quelle est la relation avec le CFA pour ce qui est du RCC.

Le VPCFVU : le CFA doit prouver qu'il respecte la loi, avec 400 heures. Il faut avoir une doctrine : c'est le même diplôme pour les étudiant·es en apprentissage ou non

Une élue PULS note qu'il y a un accroissement important du budget horaire mais on ne voit où apparaissent les heures d'accompagnement.

Le VPCFVU indique qu'il a proposé une nouvelle fiche de soutenabilité financière avec un guide d'utilisation. Cette formation est la première à l'expérimenter. Il s'agit d'une formation mixte avec 17 apprentis et 7 étudiant·es en formation initiale. Les produits représentent 127 000 euros.

Un élu UNEF s'interroge sur les produits. Est-ce le CFA qui finance ?

Le VPCFVU explique que le CFA reçoit de l'argent de France Compétences⁴, avec un tarif défini. La fiche indique un reste à charge provisionnel : l'équilibre n'est pas totalement atteint et il y a un engagement de la formation d'aller chercher des ressources auprès des entreprises.

Un élu UNEF : la maquette n'a pas été bien annexée au RCC. Il y a 2500 euros assignés à un voyage d'études. Quelle finalité et quel financement ?

Une élue PULS souligne que ce qui pose problème, c'est l'augmentation des heures. L'idée d'autofinancement des heures est théorique puisqu'il y a un reste à charge. L'autre difficulté c'est que ces heures ajoutées à la maquette ne sortent pas de nulle part, elles sont dispensées par des collègues. Ces collègues ne peuvent pas avoir des services de 600 h. Chaque fois qu'on crée des formations en apprentissage, cela signifie qu'on prend des heures quelque part. Où les prend-on ? Sur des heures complémentaires et sur la santé des collègues ? Sur les heures statutaires et donc dans des formations déjà existantes ? Le problème, c'est que le développement des formations en apprentissage, dans un contexte de moyens constants, prend des ressources sur les autres formations. Cela pose une autre question : on dit que les formations en apprentissage sont très bonnes car elles rapportent de l'argent à l'université. Ça ne semble pas clair ici. Et quand c'est le cas, comment cet argent ruisselle-t-il à l'intérieur de l'université ?

Le VPCFVU répond que dans cette maquette, il est prévu 170 heures statutaires et le reste en heures complémentaires : soit des heures de vacation soit des heures complémentaires des EC. Le passage en apprentissage représente une charge supplémentaire mais pas sur les services des enseignant·es statutaires.

L'Université ponctionne dans les produits de la formation 20% : ici environ 23 000 euros qui vont alimenter les caisses de l'établissement. Si on regarde le solde budgétaire : le solde en coût complet (totalité des produits et des dépenses). C'est une transformation de formation. Ce passage en apprentissage va rapporter de l'argent par rapport à l'existant. Le solde budgétaire (il y en a 2, en coût complet, y compris les BIATSS) est plus complexe par rapport à la situation actuelle où il n'y a pas de ressources propres, avec des coûts plus importants.

Une élue PULS estime qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a aucun coût supplémentaire. Ce sont des ressources humaines qui vont être consacrées à ces formations en apprentissage, et donc qui ne seront pas consacrées à d'autres formations. Favoriser les formations en apprentissage n'est pas neutre ; c'est un choix politique.

Par ailleurs, elle remarque que tous les cours sont des cours magistraux pour des effectifs très réduits (24 étudiant·es). Dans les formations en apprentissage, on est sur des modes d'interventions

⁴ <https://www.francecompetences.fr/>

rémunérées en CM, ce qui ne semble pas tellement juste par rapport à la manière dont sont rémunérés les collègues qui interviennent en L1 d'économie ou de droit et qui ont beaucoup de copies à corriger.

Un élu UNEF demande comment financer les 10 000 euros à trouver. Comment s'assurer que les entreprises qui vont être mobilisées pour contribuer au financement de la formation le fassent de manière pérenne ?

Le VPCFVU rappelle qu'on a 40 formations en apprentissage. Ce sont des débats qui sont intéressants.

Un élu SGEN indique qu'un groupe de travail serait nécessaire pour harmoniser les besoins de BIATSS pour les formations en apprentissage.

Le VPCFVU rappelle que la CFVU est en charge des maquettes. L'impact financier est une question pour le CA⁵. Sur le point soulevé par l'élu UNEF, on peut attirer l'attention des porteurs de projet sur le risque financier mais ils le savent.

Sur le choix des CM, il rappelle qu'en M2 on a très peu d'heures en TD.

Vote : modification adoptée (2 contre, 8 abstentions, 22 pour)

4- Avis relatif au bilan d'utilisation de la CVEC pour l'année 2023

La VPCFVU remercie la DEVE⁶ pour ce bilan d'utilisation de la CVEC⁷. C'est un document assez technique. Elle se réjouit de voir une augmentation des dépenses au service des étudiant·es.

Un élu UNEF demande comment se peut-il qu'il y ait plus en exercice fait qu'en frais engagés.

Un élu SGEN répond qu'il y a des reliquats et des décalages entre les engagements et les paiements par l'agence comptable.

Une élue Sap1 remercie pour ce document récapitulatif et se réjouit de la mise en place de ces projets. Cependant, sur les questions d'aménagement de locaux, les élu.es Sap1 s'opposent au projet d'aménagement de la terrasse du 9. Elle estime que ce n'est pas aux étudiant.es de financer ce type de projets sur leurs droits d'inscription. Les élu.es Sap1 sont contre le principe de la CVEC.

Vote : adopté (6 contre, 26 pour)

5- Avis relatif aux programmes de formation 2025-2030 des composantes ; examen des fiches DA 03 HCERES

Le VPCFVU remercie les services et les composantes pour le travail effectué et rappelle le processus d'évaluation HCERES⁸ et la trajectoire interne, déjà exposés lors du CAC de mardi dernier (voir CR).

Les fiches DA 03 rédigées par les composantes sont d'une grande richesse. Il s'agit de mettre en place des formations à la rentrée 2025, pour les diplômes nationaux.

Il rappelle les éléments de l'offre de formation.

La détermination des capacités d'accueil et la soutenabilité de l'offre (question des moyens) ne sont pas examinées ici.

Il s'interroge sur la façon de procéder pour la discussion sur les maquettes, qui concernera 90 formations. L'année dernière, on avait proposé de faire des rapports et on avait réussi pour la licence. L'exercice est difficile et la question de la méthode n'est pas simple.

⁵ Conseil d'administration

⁶ Direction des études et de la vie étudiante

⁷ Contribution de la vie étudiante et de campus

⁸ Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur

Il évoque la question du continuum entre licence et master, qui est importante. Il rappelle les priorités de l'université (voir CR du CAC du 19 Mars).

Un élu PULS pose la question de la méthode de travail. On nous demande d'émettre un avis, alors que beaucoup de composantes ont déjà validé ces fiches. A quoi servent ces avis ?

La VPCFVU répond que l'enjeu c'est la transformation de ces fiches en maquettes et il est important que les directions d'UFR, qui ont été invitées, entendent les avis de la CFVU.

Le VPCFVU souligne que c'est une question de méthode. Ces fiches sont des éléments de projets, qui ont été délivrés à l'HCERES.

Il a rencontré les composantes et à la CFVU, et on a discuté des éléments transversaux lors de CFVU précédentes. Il ne comprend pas la critique : la CFVU est consultée sur les programmes de formation. La consultation, c'est ce qu'on fait. Les composantes travaillent et consultent leurs conseils où tout le monde est représenté. Il y a un problème de calendrier et il ne sait pas comment il aurait pu faire autrement.

Une élue Sap1 remarque que des éléments sont intégrés dans les fiches des composantes, sur des sujets sur lesquels le débat n'a pas été terminé en CFVU comme l'approche par compétences, par exemple.

Une élue Fédé demande, à propos de la licence de droit, comment ont été pris en compte des éléments qui ont déjà été soulevés en CFVU comme le problème de la session 2, du RCC, des doubles licences... On ne voit pas comment on pourra voter la fiche de la licence de droit si on n'a pas des réponses sur ces points.

Un élu UNEF indique, à propos de la licence de droit que le projet semble cohérent dans l'ensemble avec notamment la possibilité, au S6, d'effectuer un stage ou un projet professionnel.

Sur la création des DU rattachés à la licence de droit, il demande comment les étudiant·es sont sélectionnés. On sait que les DU sont très coûteux. Des étudiant·es en collège de droit sont aujourd'hui sélectionnés dans ces DU.

Pour les cours mutualisés, quelle prise en compte des étudiant·es salariés ?

Il évoque également le problème de la note minimale de 8 pour être autorisé à participer au rattrapage.

Quid du maintien de la compensation ?

Il n'y a en général pas de réflexion sur le TEDS sauf dans un DU qui ne concerne qu'un petit nombre de personnes. Pourquoi ne pas inclure des cours dans la maquette de licence ?

Un élu Sap1 rappelle que l'ensemble des élu·es étudiant·es du conseil d'UFR de droit se sont opposés à ce nouveau fonctionnement sauf l'extrême droite.

Il souligne qu'on réduit le nombre de partiels en L1 et L2 ce qui va mettre en danger la compensation, notamment pour les étudiant·es salariés. Un plus grand nombre de matières vont être évaluées en CCI⁹, ce qui pose problème pour les étudiant·es salariés, sans épreuves terminales. Le projet de restreindre le rattrapage pose aussi problème.

Une élue Poing levé demande si on va voter licence par licence.

Le VPCFVU répond que des votes séparés possibles sur certains diplômes.

Il indique qu'une bonne partie des problèmes soulevés sont liés au RCC et on y reviendra.

Sur les DU, on voit apparaître des éléments supplémentaires à la diplomation. La question de la stratégie qu'on doit avoir sur ces éléments est une question importante. On a déjà un collège de droit et un collège de management. On a créé l'année dernière un certificat Una Europa¹⁰. On doit regarder

⁹ Contrôle continu intégral (pas de session 2/rattrapage pour le CCI)

¹⁰ <https://unaeuropa.pantheonsorbonne.fr/formation/licence>

ces éléments qui répondent à une demande et à une nécessité. Pourquoi se priverait-on de ce genre de bonus ?

Un élu PULS demande pourquoi l'EDS¹¹ choisit de passer à 14 semaines (par semestre) alors que la CFVU vote le calendrier universitaire.

Le VPCFVU rappelle que le calendrier fait l'objet d'un avis de la CFVU et que c'est la présidente qui décide.

L'élu PULS demande si on peut avoir des calendriers différents selon les composantes.

Un élu Réinventons P1 estime qu'il est un peu compliqué d'imaginer un travail de la CFVU sur l'offre. L'impact de la CFVU peut être important sur le cadrage du RCC. Une partie des discussions dans les composantes sont suspendues à ce cadrage. Cela a beaucoup d'impact : ce travail sur le RCC est important, avec le temps nécessaire.

Une élue Poing levé est d'accord qu'il est important de discuter sur le RCC.

Sur le S6 de la licence de droit, le cadrage n'est pas clair : un stage. De plus, cette réorganisation suppose des modifications importantes, notamment dans les relations avec les autres composantes.

Une élue Sap1 estime qu'il est impossible de détacher le projet de l'EDS de la discussion sur le RCC car sinon, cela ne tient pas.

La question du calendrier est essentielle car dans ce projet, il y aurait un calendrier spécifique pour la licence de droit.

Le contenu du S6 introduit une grande inégalité entre les étudiant·es : trouver un stage de 4 à 6 mois au niveau L3, c'est impossible sans contact alors que ce sera un atout pour les étudiant·es qui pourront effectuer un stage. Sans accompagnement, ce système est impossible et élitiste.

Une élue Fédé est déçue car il n'y a toujours pas de réponses sur les éléments de ce projet alors qu'on en parle depuis des semaines. Est-ce qu'on a envie que l'EDS fasse bande à part ? Est-ce qu'on va s'adapter à leur projet ?

Une autre élue Fédé rappelle, sur le calendrier, qu'il y a beaucoup de doubles licences et que c'est impensable en termes d'organisation. Ce sera invivable pour les étudiant·es.

Un élu UNEF, comme les autres organisations trouve que cela pose problème. Sur l'organisation générale, il y a des éléments intéressants. Mais sur les 14 semaines, cela pose beaucoup de problèmes. Les 12 semaines sont déjà très chargées. Le S6, ce n'est pas inintéressant, on peut en profiter pour faire un travail de recherche et un stage accompagné. Il ne faut pas fermer cette possibilité.

Un élu SGEN indique qu'il intervient d'abord avec sa casquette d'élus et rappelle que la charge de travail des examens est énorme pour le personnel administratif et que le système proposer va dans le bon sens.

En tant que responsable administratif, il rappelle que les DU n'ont pas de droits d'inscription élevés.

Sur la note minimale de 8 pour accéder au rattrapage, ce n'est pas gravé dans le marbre mais il rappelle que l'administration fait le constat que tous les étudiant·es qui ont moins de 8 ne viennent pas tous au rattrapage. C'est une charge administrative.

L'annualisation diminue la charge de travail. Actuellement, on ne peut plus revenir sur les résultats du S1 alors que l'annualisation permet d'avoir une réflexion sur l'année.

Le S6 répond au contexte de MonMaster qui fait que les résultats pris en compte s'arrêtent au S5.

Cette réforme répond à l'impression que le temps d'examen est démesuré par rapport au temps d'enseignement.

¹¹ Ecole de droit de la Sorbonne

La VPCFVU rappelle que dans le système du CCI, il y aura des galops d'essai organisés par les enseignant·es. La charge de travail sera transférée sur les enseignant·es.

L'él·u SGEN indique que les 14 semaines rentrent dans le planning.

La VPCFVU : sans inter-semestre ?

L'él·u SGEN indique, sur la question des stages, que des avocats sont prêts à organiser une banque des stages.

Le projet prévoit une économie de la charge maquette qui sera utilisée pour l'encadrement des travaux d'étudiant·es.

Un él·u UNEF pose la question de la généralisation des galops d'essai et de la prise en charge de la surveillance.

Le VPCFVU souligne que ce sont des questions qui sont au cœur du projet de RCC qui va devoir en tenir compte.

Il rappelle que ce projet répond à une réflexion sur le poids des examens et l'intérêt du S6 est à prendre en compte.

Ce débat pose aussi la question des rôles respectifs de la CFVU et des composantes.

Il rappelle qu'une partie des doubles licences va partir à la Chapelle et qu'il faudra de toutes façons tenir compte de cette complexité.

La VPCFVU indique que les remarques sont notées et qu'on les fera remonter à la direction du droit.

Un él·u UNEF remarque que le projet AES¹² est assez cohérent avec le bloc de compétences. Cela pourrait aider à surmonter les difficultés pour l'accès en Master. Le projet tutoré est une bonne chose et pourquoi ne pas les développer dans des parcours préparant aux masters ?

Il demande qu'on fasse attention à ce que les pratiques pédagogiques innovantes ne deviennent pas la norme (numérique). L'HCERES pousse vers des éléments normatifs qui ne sont pas nécessairement adaptés à toutes les formations.

Il remarque qu'il n'y a pas de prise en compte du TEDS.

Sur l'économie il souligne la nécessité d'augmenter le rôle des conseils de perfectionnement.

Il souhaite que le parcours classique ne soit pas soumis aux mêmes exigences que le parcours international en termes de niveau de langue.

La VPCFVU donne la parole au directeur de l'UFR02 (économie), comme il y a eu beaucoup de questions sur la licence internationale.

Bertrand Wignolle (directeur UFR02) explique qu'il est prévu un tiers des effectifs dans le parcours international, proposés sur Parcoursup comme une licence non sélective. On va vérifier le niveau d'anglais dans ce parcours mais pas dans le parcours classique.

Sur le conseil de perfectionnement, on va le mettre en place et un suivi systématique des enseignements sera mis en place.

Le VPCFVU indique que sur l'AES, la question des débouchés est importante.

Une él·ue Réinventons P1 indique qu'en master d'AES les étudiant·es rejoignent souvent d'autres formations. Beaucoup s'en vont vers des formations privées.

Le VPCFVU souligne que la question de la poursuite d'études en AES est importante, avec un problème de positionnement : il faut faire attention qu'en L3, les débouchés professionnels soient davantage mis en avant.

¹² Administration économique et sociale

Deux licences professionnelles intègrent la licence de gestion et l'AES.

Un élu UNEF indique que l'HCERES souligne qu'il n'y a pas assez d'EC¹³ dédiés à l'AES.

L'élue Réinventons P1 répond qu'il y a des EC impliqués mais la sélection des masters mono-disciplinaires pose problème pour des étudiant·es venant de licences pluridisciplinaires comme l'AES.

Une élue Sap1 s'étonne de la proposition de l'AES de tourner leur projet vers le bloc de connaissances et de compétences alors qu'on n'avait pas choisi de le mettre en avant lors des discussions précédentes en CFVU.

Le VPCFVU indique qu'il s'agit encore d'une question relative au RCC.

Le code de l'éducation nous oblige à organiser nos maquettes en blocs de connaissances et de compétences. Ensuite, c'est une question de volonté des équipes.

Un élu UNEF estime qu'il ne faut pas être dogmatique et qu'il faut laisser faire les composantes si cela résout leurs problèmes et à condition d'éviter de pénaliser les étudiant·es.

Une élue Poing levé : le problème c'est celui de la création du BCC¹⁴ si cela remet en question la compensation.

Un élu PULS constate la multiplication des cours en anglais, une question posée au CAC la semaine dernière. Comment s'assure-t-on du niveau de ces cours ? D'après le retour d'étudiant·es le niveau de certains enseignant·es en anglais est parfois médiocre, c'est un problème.

Florent Pratlong (directeur EMS¹⁵) rappelle l'ouverture d'une *English track*. Beaucoup d'EC ont maintenant cette double compétence et sont passés par des universités étrangères. On va s'attacher à ce que cet enseignement soit de bon niveau. C'est une demande des étudiant·es.

Est-ce que les collègues devraient passer une certification ? Ce serait trop normatif et cela va décourager les collègues. On doit avoir comme priorité de développer l'internationalisation.

L'élus PULS rappelle qu'il ne s'agit pas d'une opposition de principe à l'internationalisation mais il faut le faire bien si on veut être à la hauteur.

De plus, en économie, pour la licence internationale, il y a cette idée de prime d'un montant de 1000 euros donnée à des collègues qui dispenseraient leurs cours en anglais pour les encourager/remercier à le faire.

La VPCFVU indique qu'il s'agit d'une disposition du COMP¹⁶ et pas de l'UFR d'économie.

L'élus PULS trouve que proposer cette prime est totalement indécent. L'argent devrait servir à autre chose tant il y a de nombreux besoins ailleurs.

Une élue Fédé rappelle qu'elle est pour des cours en anglais et pour la massification (plutôt que des petits *tracks*). Le problème de l'économie, c'est que ce ne sera pas fondé sur la volonté des personnes : il faudra un·e enseignant·e dans chaque équipe et si on n'a pas les professeurs, cela ne fonctionnera pas. Beaucoup de peur a été exprimée par des EC ne se sentant pas capables d'enseigner en anglais. C'est une bonne idée mais si ça doit concerner toutes les matières, c'est un problème.

Un élu UNEF propose de prendre la prime et de l'investir dans le DDL¹⁷. Il faut favoriser une politique budgétaire pour les langues au profit du DDL et pas pour les primes données à des EC..

Un élu Poing levé estime que ces projets renvoient à une politique de sélection sociale.

¹³ Enseignant·es-chercheurs

¹⁴ Bloc de connaissances et de compétences

¹⁵ Ecole de management de la Sorbonne

¹⁶ Contrat d'objectifs, de moyens et de performances

¹⁷ Département des langues

B. Wignolle souhaite répondre aux inquiétudes des collègues. Il faut savoir que l'économie est déjà très internationalisée. L'anglais est devenu une langue de travail et on veut que les étudiant·es soient capables de travailler en anglais. Les EC peuvent s'améliorer et il donne son exemple personnel (il a pris des cours avec un enseignant du DDL). De plus, 13% des collègues sont non francophones et peuvent enseigner en anglais. L'anglais est la langue internationale.

Sur la prime, il trouve qu'effectivement c'était une mauvaise idée. S'il y a 1000 euros par cours, on peut plutôt construire un dispositif pour prévoir de l'accompagnement.

Des résistances se sont exprimées chez les EC de l'EES¹⁸ mais elles sont limitées et on discute avec les collègues. Lors du conseil d'UFR le vote a été le suivant : 19 pour, 9 contre et 6 abstentions.

Cette licence internationale est non sélective et on espère être choisis par les étudiant·es. On voit de plus en plus d'étudiant·es qui vont à l'étranger ou dans des bachelors privés très chers. On espère être attractifs et ce serait une mauvaise idée de bloquer ce projet.

La VPCFVU demande si le niveau B2 en anglais pose problème.

B. Wignolle répond que le niveau B2 est théoriquement celui des bacheliers.

La VPCFVU demande comment ce sera attesté.

B. Wignolles indique qu'on n'est pas sûrs de la façon dont cela sera attesté. On sera choisis par les étudiant·es.

Le VPCFVU rappelle que dans le cadre du COMP, on a demandé certains moyens. On a retenu la prime mais on peut faire différemment. Les 100 000 euros (100 cours en anglais / 1000 euros de prime par cours) peuvent être utilisés à autre chose.

Sur le DDL, il faut se rendre compte du coût des dispositifs. Un ATER c'est 40 000 euros et 11 TD annuels. Ce sont des moyens considérables nécessaires. Comment maximiser l'efficacité des moyens ?

Le label LIPS¹⁹ c'est écrit, mais le reste c'est ouvert.

Un élu UNEF trouve que sur l'histoire de l'art et archéologie, les projets sont très bien. Il se pose la question du développement des partenariats.

Francis Prost (directeur UFR03/histoire de l'art et archéologie) demande si l'étudiant fait allusion à la création du Master avec l'Arabie Saoudite. Sur les partenariats il n'y a rien de particulier : cela concerne des liens avec les musées, l'archéologie préventive.

Un élu UNEF pose la question des langues.

Le directeur répond que ce sont des parcours très internationalisés mais l'anglais n'est pas la langue majoritaire.

Un élu UNEF trouve que sur la philosophie, il y a un point faible sur les débouchés souligné par l'HCERES.

Pierre-Yves Quiviger (directeur UFR10/philosophie) indique qu'il y a un master à ambition professionnelle qui est reconduit. Un outil n'est pas assez développé depuis une dizaine d'années : le conseil de perfectionnement comme lieu de rencontre avec des professionnels issus de la philosophie. L'idée est qu'à la faveur du conseil, on puisse organiser des rencontres.

Il y a également des rencontres avec les docteurs organisées dans le cadre de l'ED avec Laurent Jaffro.

Une élue Fédé pose la question de l'utilisation du réseau Una-Europa pour développer des échanges.

¹⁸ Ecole d'économie de la Sorbonne

¹⁹ Licence internationale Panthéon-Sorbonne

Le directeur répond qu'il s'agit d'un horizon de moyen terme. On a construit des formations en partenariat avec d'autres établissements : deux parcours de Masters avec l'Allemagne et l'Italie (10 étudiants). Comment élargir avec les partenaires d'Una Europa ?

Un élu UNEF souligne que les doubles licences de philosophie sont très attractives alors que le parcours classique fait face au décrochage. Pourquoi ne pas introduire des parcours spécialisés en L3 avec d'autres enseignements comme du droit ?

Pierre-Yves Quiviger répond que cela existe déjà avec des cours de philosophie du droit, des sciences, de l'informatique. Il y a toutefois deux obstacles : la lourdeur d'un tel dispositif et le fait qu'on tient beaucoup à la filière classique. Il y a en effet beaucoup d'étudiant·es qui abandonnent et on essaie de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour répondre au décrochage. Mais on a des résultats excellents dans les concours d'enseignement, qui reposent sur la formation dans les premières années de licence qu'on ne souhaite pas déshabiller. Les échanges avec les entreprises montrent que c'est par leur très bonne formation de base que les philosophes sont appréciés.

Un élu UNEF sur la licence de Maths info : l'internationalisation de la licence suppose un accompagnement des étudiant·es en anglais pour que le TOEIC devienne une exigence.

Une élue Fédé, sur le même sujet, demande quelles sont les modalités de passage du TOEIC.

Bruno Nazaret (directeur UFR27/Mathématiques et informatique) explique que le passage du TOEIC en Miashs est lié à ce diplôme qui va devenir un diplôme entièrement international en anglais. Cela se fait en lien avec le DDL.

Le VPCFVU indique que cette licence est spécifique car en apprentissage et déclinée en BCC.

Une élue PULS souligne que beaucoup d'éléments dans ces projets vont contribuer à une plus grande sélectivité : cours en langues, DU en droit, création de doubles licences, alors que Paris 1 est déjà une université très sélective dont le profil des étudiant·es est très favorisé sur le plan social et scolaire. Cela pose également problème de développer des licences et diplômés sélectifs au détriment des capacités d'accueil en licence non sélective.

Florent Pratlong souligne l'intérêt des doubles licences avec l'histoire. Il ne s'agit pas de réduire les capacités d'accueil mais de répondre à une demande de double formation.

Une autre est prévue avec Paris 3/Sorbonne Nouvelle avec la même initiative pour la licence de LEA qui permet de bénéficier de l'apport à la fois du management et des langues et cours de civilisation.

La licence de l'EMS a reçu 8000 candidatures sur Parcoursup (3400 pour le rang du dernier admis) : beaucoup d'étudiant·es voudraient ces doubles formations. Concernant les Masters de l'EMS, on a 34 000 candidatures pour 440 places.

On augmente les capacités d'accueil mais en l'absence d'aides de l'Etat, le moyen est de desserrer la pression sur le budget central, en créant des parcours en apprentissage.

L'EMS est attachée à la mission de service public dans un environnement féroce des écoles de commerce : on veut offrir des formations aux étudiant·es boursiers et c'est une volonté avec des diplômes et des tarifs qui ne sont pas ceux des écoles privées.

Le VPCFVU rappelle que l'IAE est confronté aux mêmes logiques.

Le responsable de l'IAE/Paris Sorbonne Business school présent rappelle que l'IAE dispose d'une certaine autonomie. Il compte 75% d'étudiant·es en formation continue hors apprentissage, 20% en apprentissage. Les problématiques évoquées par l'EMS sont les mêmes : il s'agit d'offrir une alternative aux formations privées, dans un secteur avec beaucoup d'internationalisation.

Une élue Fédé évoque le projet du Master commerce international, avec une certification proposée qui pourrait être généralisée.

Florent Pratlong répond qu'il s'agit d'une initiative EMS avec la possibilité de proposer une certification TOEIC et sur les outils dans toutes les maquettes.

Une élue PULS pose la question des grands équilibres et de l'allocation des ressources entre les différents cycles et différents types de diplômes. Sur 283 pages dans le dossier, 56 sont consacrées aux Licences et 227 aux Masters. Il y a 9 créations de Masters et de nombreuses formations en apprentissage. Le niveau licence ne semble pas aussi bien loti en termes de ressources. Là encore, il s'agit d'un choix politique à discuter.

Sur les licences professionnelles, n'est-il pas regrettable de supprimer certains de ces diplômes, qui offrent une formation et des possibilités d'ascension sociale à des étudiant·es souvent d'origine moins favorisée. Certes, il y a maintenant les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) mais Paris 1 doit-elle pour autant abandonner ces formations ?

Le responsable de l'IAE indique qu'en effet, le BUT pose problème.

Le VPCFVU précise que c'est un choix des composantes.

Florent Pratlong précise que le problème (souligné par l'HCERES), c'est que les étudiant·es poursuivent dans les Masters. Il a été proposé de transformer la licence pro pour créer une continuité entre Licence et Master et supprimer ces licences « suspendues ». L'EMS a fait le choix d'un élément de spécialisation au niveau L3 pour permettre la continuité vers le Master.

Un élu UNEF indique qu'en licence de géographie, il n'y a pas de TEDS mais des cours spécialisés.

Il considère que sur le problème des moindres chances d'accès aux étudiant·es de licence simple (par rapport aux doubles licences) en Master, l'explication donnée par le souhait des étudiant·es de partir ailleurs n'est pas suffisante. Le format de réponse aux critiques choisi par l'UFR08 (géographie) ressemble à une justification. Il faudrait affiner l'analyse du problème de sélection à l'entrée en master.

Sur les Masters, il n'a pas eu le temps de faire une analyse complète. Il évoque la création d'un Master d'administration publique.

Les 2 VPCFVU indiquent que c'est un élément très important qui fera l'objet d'une présentation spécifique aux prochaines CFVU soit le 23 avril soit le 21 mai.

L'élu UNEF rappelle qu'il y a une énorme sélection dans ce type de diplôme et qu'il faudrait envisager une prépa talents.

Il trouve que le Master droit public général est une bonne chose. Est-ce que la capacité d'accueil est la même ? Est-ce qu'il y a une sélection entre les parcours ? Quelle continuité avec les Masters ?

Le VPCFVU explique la réorganisation générale ; il est probable que les capacités d'accueil en master évoluent.

Un élu UNEF regrette également la suppression des licences pro.

Sur la licence pro géomatique, pourquoi ne pas élargir les capacités d'accueil si elle est si attractive ?

Sur la licence pro tourisme pourquoi ne pas favoriser la poursuite d'étude ?

Le VPCFVU indique que sur la poursuite d'études, c'est effectivement un problème sur le plan réglementaire car ce n'est pas la vocation des licences professionnelles.

Sur la licence pro géomatique, c'est très spécifique du fait du partenariat avec l'ENSG²⁰.

Un élu UNEF estime pour conclure, qu'il y a une volonté notable de travailler sur les points faibles mais trouve que cette auto-évaluation tend à favoriser certaines disciplines alors que des petites disciplines sont moins mises en valeur et obligées de se justifier. Cela peut tendre vers des évolutions discutables. Il faut veiller à la prise en compte de TEDS qui n'est pas présente partout.

²⁰ Ecole nationale des sciences géographiques

Un élu Snptes remarque que les documents ne sont pas toujours déposés à temps.

Le VPCFVU indique qu'il y a eu des débats sur la licence de droit, d'économie, AES, qui justifient un vote séparé.

Un élu UNEF ajoute la géographie.

Un élu Poing levé ajoute les sciences po sur les blocs de compétences.

Une élue Sap1 explique que les critiques faites à la géographie relèvent d'un problème général de moindre accès des étudiant·es de Licence simple en Master, par rapport aux doubles licences. Ce problème dépasse la géographie, où la poursuite d'étude en master est plutôt satisfaisante par rapport aux autres composantes de l'université.

L'élu UNEF estime que la réponse de l'UFR08 aux critiques de l'HCERES n'est pas satisfaisante, car elle ne témoigne pas d'une volonté de changer les choses.

Vote :

Licence Droit : 14 défavorables, 14 favorables

Licence Eco : 15 défavorables, 14 favorables

Autres formations : vote à confirmer selon PV

6- Information relative au relevé de propositions de la commissions FSDIE – aides sociales et à la mobilité internationale du 4 Mars 2024

La VPCFVU souligne que pour la première fois sont attribuées des aides à la mobilité internationale. Le total d'aides est beaucoup plus élevé que d'habitude : 61 aides à la mobilité et d'autres demandes seront examinées avant l'été.

Elle remercie pour ce travail commun de la DRI²¹ et de la DEVE.

7- Information relative à l'organisation d'un cycle de conférences dans le cadre de la campagne pour les élections européennes

Le VP étudiant rappelle que lors des élections présidentielles, il avait proposé d'organiser des conférences. Il s'agit d'organiser un débat des étudiant·es et des candidat·es.

La liste des thèmes a été discutée et adaptée avec le champ de compétences des députés européens. Les associations étudiantes ont été appelées à participer et plusieurs se sont proposées.

Une élue Sap1 pose la question de l'invitation de personnalités d'extrême-droite qui ne défendent pas les valeurs de l'université même s'ils sont crédités de nombreuses intentions de vote.

Le VP étudiant trouve c'est une bonne question mais il est difficile d'ignorer cette force politique.

Une élue Fédé salue l'initiative et trouve que c'est la bonne place des syndicats d'introduire de cette manière la politique à l'université.

8- Election d'une personnalité extérieure

Election de Mme Christine Lê (Secrétaire Nationale à la CFE-CGC développement de la représentativité et au dialogue social et Vice-Présidente de l'OPCO 2I).

²¹ Direction des relations internationales

9- Questions diverses

Néant.

Fin de la séance 13h15.

CR rédigé par les élues PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

